

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 5 juillet 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt-trois le Cinq du Mois de Juillet	
<u>DEPARTEMENT du CANTAL</u>	A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.	
Nombre de membres		
	En	Qui ont pris
Afférents	exercice	part à la
au Conseil		délibération
municipal		
23	23	21
<hr/>		
Date de la convocation : 21 juin 2023	Présents : Alain BARRES, Eric TUPHE, Robert PISSAVY, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Félix ROCHE, Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Christian GRAS, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Danielle ROLLAND, Véronique BOREL, Béatrice THOMAS, Annie COUDERC, Pierre JUILLARD, Renaud BOUTOUTE, Françoise ALRIQ	
Date d'affichage : 21 juin 2023	Présents par procuration : Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Véronique BOREL, Roland VIDAL donne pouvoir à Christian GRAS,	
Vote : Pour : 21	Absent : Dimitri OCTAVIE, Béatrice CHEVALLET	
Contre : 0	Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE	
Abstention : 0		

OBJET : Commission d'attribution des places en micro-crèche

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du travail partenarial entre Hautes Terres Communauté, la Ville de Murat et la Ville de Laveissière pour le service petite enfance sur le territoire.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du procédé d'inscription des enfants à la crèche de Murat : premier appel au Relais Petite Enfance, commission d'attribution territoriale puis inscription.

Monsieur le Maire explique la nécessité de former cette commission et de désigner les représentants de la commune de Murat.

Monsieur le Maire fait la proposition suivante :

Membres de droit : Monsieur le Maire de Murat & Monsieur le Maire de Laveissière ;

Membres élus :

- un conseiller municipal titulaire et un suppléant pour la commune de Murat ;
- un conseiller municipal titulaire et un suppléant pour la commune de Laveissière ;

Membres techniques (sans voix délibératives) : référents techniques des micro-crèches de Murat et Laveissière ;

Relais Petite Enfance, secrétaires de Maire de Murat et Laveissière

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/07/2023 015-200071702-20230705-DE_2023_072-DE

Monsieur le Maire propose de nommer comme conseiller municipal titulaire FLORE COUTURE et comme conseiller municipal suppléant DIMITRI OCTAVIE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE la création commune d'attribution des places de la micro-crèche comme présentée ;

DESIGNE comme conseiller municipal titulaire FLORE COUTURE et comme conseiller municipal suppléant DIMITRI OCTAVIE ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,
Gilles CHABRIER



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flou
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/07/2023 015-200071702-20230705-DE_2023_072-DE